

Nombre de Conseillers : en exercice : 15 présents : 13 Votants : 15

L'an deux mille dix le 29 janvier les membres du Conseil Municipal de la Commune de Saint Hilaire la Palud dûment convoqués se sont réunis dans la salle du Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Olivier MARIE

Date de convocation du Conseil Municipal : 22 janvier 2010

Présents. Monsieur MARIE Olivier, Monsieur PERRAULT Dominique, Monsieur ALLIN Michel, Madame BREMAUD Nicole, Monsieur PEIGNE Bernard, Monsieur RACOIS Olivier, Monsieur DESBAS Jean-Claude, Monsieur GERMAIN Patrick, Madame GHIRAGOSSIAN Michèle, Madame LE MAUFF Marie-Laure, Madame STOESSLE Monique, Monsieur NEAU Jean-André et Monsieur JANON Michel.

Absents excusés : Madame LE FOUR Anne ayant donné pouvoir à Madame LE MAUFF Marie-Laure et Monsieur ROUILLON Frédéric ayant donné pouvoir à Mr GERMAIN Patrick.

Secrétaire. Monsieur RACOIS Olivier

En présence de Mme VILLANUEVA Sylvie

Le Maire soumet à l'approbation de l'assemblée, le compte-rendu de la séance du Conseil municipal du 18 décembre 2009. Le compte-rendu est approuvé à 12 voix pour et une voix contre (Mme Monique STOESSLÉ).

Mme STOESSLE demande à prendre la parole et donne lecture du communiqué suivant :

« En préambule je tiens d'abord à préciser, que suite à ma démission, en date du 17 juillet 2009, de responsable du tourisme de notre commune, je n'ai plus sollicité cette fonction mais que c'est à la demande de Monsieur le Maire que j'ai accepté de la reprendre.

Cette précision s'avérait nécessaire, tout particulièrement à l'attention de certains membres du Conseil Municipal, car en tant que propriétaire de chambres d'hôtes je n'ai nullement besoin de mon statut d'élue ni de cette responsabilité pour remplir mon agenda de réservations.

Suite au Conseil Municipal du 18 décembre 2009 j'ai constaté que le compte rendu établi par Mme Michèle Ghiragossian comporte des omissions ou l'absence de précisions représentant l'intégralité des débats :

- en tant que chargée du Tourisme de la commune je ne fais plus partie de la Commission Tourisme (§ p.11 commission communautaire)

- lors de la désignation de l' élu référent tourisme au sein de la CAN : les noms des élus s'étant abstenus ne figurent pas, à savoir Madame GHIRAGOSSIAN Michèle, Monsieur GERMAIN Patrick, Monsieur ROUILLON Frédéric, Madame LE FOUR Anne, Monsieur NEAU Jean-André et Monsieur JANON Michel.

- lors de la nomination de l' élu qui représentera la municipalité au sein de l'association "Le Marais en Marche" : avant d'être désignée, j'avais bien précisé que je n'étais pas disponible au mois de mai pour participer à cette manifestation.

J'ai également constaté, lors de ce même conseil, un nombre important d'abstention au moment de la désignation de l' élu référent tourisme au sein de la CAN et tout particulièrement celles de Madame GHIRAGOSSIAN Michèle et de Monsieur GERMAIN Patrick membres de la Commission Tourisme.

On aurait tout de même pu espérer qu'une telle désignation se fasse à l'unanimité compte tenu de l'importance de la représentation et de l'image de notre commune auprès de la CAN et de tous nos partenaires institutionnels.

Toujours à ce même conseil, j'ai présenté les propositions émises lors de la réunion de la commission tourisme du 12/12/2009, et qui n'avaient fait l'objet d'aucun désaccord, à savoir :

- création d'une commission particulière pour fédérer les associations dans le cadre de manifestations d'envergure,
- re-définition de la communication avec création d'une page "tourisme" spécifique sur le site de la commune et développement de l'information sur les dates des manifestations,
- création d'un bulletin municipal, si possible bi-mensuel, pour toutes les communications tant municipales qu'associatives ou toutes autres,
- amélioration de la présentation de l'ACACIA qui récapitulerait les activités passées avec un rythme de parution plus limité.

Toutefois, après ce même conseil, certains(es) ont tout de même fait savoir qu'ils feraient ce qui est nécessaire pour que ces propositions ne puissent aboutir.....

Le tourisme n'a jamais fait l'objet d'un véritable débat de fond et mérite mieux que de petites décisions prises en coulisses et sans concertations.

Contrairement aux autres municipalités du Marais, le tourisme ne semble donc pas être reconnu par notre Conseil Municipal pour sa dimension économique et comme principal moteur du développement de notre commune.

L'attentisme n'est pas de mise dans ce domaine mais l'action et l'anticipation et tout particulièrement dans le cadre d'un budget tourisme 2010 offensif et englobant tous les domaines comme, entre autres, les illuminations, le fleurissement, la communication, les manifestations ... etc et plus généralement tout ce qui peut favoriser la présentation de notre commune.

Je demande donc que ces précisions soient apportées au compte-rendu de la présente séance du Conseil Municipal du 29 Janvier 2010.

Mr le Maire apporte la réponse suivante :

- Mr le Maire confirme qu'il a bien demandé à Mme STOESSLÉ de se présenter comme élue référente à la CAN pour le tourisme, proposition qu'elle a acceptée, car il estime qu'elle est en mesure de défendre les intérêts de la commune dans le domaine du tourisme.
- Il rappelle les règles des résultats d'un vote. Le vote par ABSTENTION, le vote POUR et le vote CONTRE. Les votes par abstention ne sont pas

comptabilisés. Lors du vote du 18 décembre Mme STOESSLE a obtenu la totalité des votes exprimés, il n'y a pas eu de vote CONTRE.

- Si Mme STOESSLE s'estime désavouée par ce vote, le maire pourrait lui aussi s'estimer désavoué après avoir proposé la candidature de Mme STOESSLE.
- Le maire a rappelé qu'il est fréquent que des élus aient à travailler avec des personnes pour lesquelles ils n'ont pas voté. Il leur appartient alors de faire preuve de discipline intellectuelle pour l'intérêt général.

Dans un pays de droit et de libertés comme la France peut-on reprocher à quelqu'un le sens de son vote ?



Mr JANON demande à Mr le Maire et aux Membres du Conseil Municipal de rajouter un point à l'ordre du jour du Conseil Municipal :

- Aide aux sinistrés d'Haïti.

Mr le Maire et les membres du Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

✓ **Construction d'un accueil périscolaire : signature des marchés**

Monsieur le Maire expose :

Par délibération du 16 octobre 2009, le Conseil Municipal a autorisé le lancement de l'appel d'offres pour les travaux de construction de l'accueil périscolaire.

Suite à l'Appel d'Offre, la commission d'appel d'offre s'est réunie en mairie les 6 et 26 janvier 2010 afin de choisir les entreprises qui réaliseront ces travaux. La CAO a attribué les lots comme suit :

LOTS	ENTREPRISES RETENUES	MONTANT
Lot n°1 : VRD Gros Œuvre	SARL MARY	78 855.50 €
Lot n°2 : Charpente fermettes <i>Option 1- Fenêtre de toit</i>	La Charpente Thouarsaise	9 828.62 € <i>Option 1 – 773.27 €</i>
Lot n°3 : Couverture tuile terre cuite romanes— Zinguerie <i>Option 1- Fenêtre de toit</i>	Couverture LOPEZ	10 966.22 € <i>Option 1 – 2 345.00 €</i>
Lot n°4 :Menuiseries	MOYNET Alu	11 633.28 €

Extérieures PVC et aluminium <i>Option 1- Fenêtre de toit</i>		<i>Option 1 – 82.80 €</i>
Lot n° 5 : Menuiseries Intérieures Bois <i>Option 2 – Placard et aménagement</i>	MORILLON	11 233.74 € <i>Option 2 – 3 687.54 €</i>
Lot n°6 : Cloisons sèches—Plafonds dalles—chape—faïences	SARL HBCS	32 524.69 €
Lot n° 7 : Peinture—Sols souples	MC Peinture	14 851.00 €
Lot n°8 : Electricité— chauffage électrique - Ventilation <i>Option 1- Fenêtre de toit</i>	FORCLUM	24 649.00 € <i>Option 1 – 217.21 €</i>
Lot n°9 : Plomberie— Sanitaires	SARREAU	8 755.70 €
	TOTAL HT	210 403.57 €HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- approuve les marchés de travaux cités ci-dessus et autorise Monsieur le Maire à les signer.

Mr PERRAULT souligne qu'aucune entreprise de la commune n'a répondu à l'Appel d'Offre. Et que la construction suite cet appel d'offre fructueux reviendra à la collectivité à moins de 1000 € du m².

✓ **Convention d'entretien des itinéraires cyclables 2010**

9 communes du Marais Poitevin sont concernées par le Plan Vélo mis en œuvre par le Conseil Général dont Saint Hilaire la Palud. Depuis 2002, le Parc Régional du Marais Poitevin est en charge de mobiliser les financements nécessaires à un entretien qualitatif et homogène sur ces neuf communes. Le budget pour l'entretien en 2010 est évalué comme pour 2008 et 2009 à 50 400 € TTC dont 70 % est financé par le Conseil Général et 30 % par les 9 communes.

La participation demandée à la commune pour 2010 s'élève comme pour 2008 et 2009 à 2 685 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- adopte,
- autorise Mr le Maire à signer la convention d'entretien des itinéraires cyclables 2010.

✓ **Demande de diagnostic Eclairage Public**

Suite à notre demande SEOLIS nous propose de réaliser le diagnostic de l'éclairage public de la commune. Ce diagnostic « Performance-sécurité » du parc d'éclairage permettrait d'effectuer un état des lieux des équipements et pouvoir ainsi estimer les investissements à prévoir en matière de mise en conformité, d'entretien et de renouvellement.

Mr le Maire précise que ce diagnostic serait gratuit.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- demande à SEOLIS de réaliser le diagnostic de l'éclairage public de la Commune.

✓ **Demandes de tarif fuite d'eau**

Suite au relevé d'eau 2009 et à l'émission des factures en décembre, plusieurs dossiers de demande de tarif fuite nous sont parvenus. Mr le Maire présente les différents dossiers.

N° abonné	Nombre de m3 2008	Nombre de m3 2009	Origine de la fuite	Facture de réparation
3518003094	126 m3	718 m3	Tuyau à la sortie du compteur desserti	oui
3518003216	100 m3	272 m3	Fuite sur chasse eau, 2 robinets de puisage et bidet	oui
3518003771	97 m3	199 m3	Travaux de déplacement de compteur gaz ont endommagé le tuyau de distri d'eau après compteur = réparation de 2 raccords	Réparation SAUR
3510001248	23 m3	152 m 3	Flexible évier cuisine	non

Après en avoir délibéré, par 13 voix pour et 2 voix contre, le Conseil municipal :

- décide de ne pas accorder le tarif fuite à ces 4 abonnés pour motif de négligence.

✓ **Aide aux sinistrés d'Haïti**

Mr le Maire demande l'avis des membres du conseil municipal concernant cette aide. Mme STOESSLÉ propose le don des indemnités des élus de février. Les élus préfèrent un don en rapport au nombre d'habitant.

Mme Ghiragossian propose 1 € par habitant et Mr JANON ajoute que l'association bénéficiaire devrait être la Fondation de France.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- décide de verser un don à la Fondation de France de 1 € par habitant soit 1589 € en faveur des sinistrés d'Haïti.
- Donne pouvoir à Mr le Maire pour effectuer les démarches nécessaires au versement de ce don.

Mr le Maire propose ensuite aux élus de faire paraître le communiqué suivant aux habitants :

Au sortir de la récente période de gel, les membres du Conseil Municipal demandent aux habitants de la commune de réduire la vitesse de leur véhicule et de faire preuve de prudence.

En effet le gel et le dégel trop rapide ont profondément dégradé les routes et les rues de la commune les rendant dangereuses.

Avant de procéder à des travaux de remise en état, il faut attendre la fin de la période de grand froid et l'assèchement en profondeur du revêtement des routes.

Il est également demandé aux propriétaires de mur en pierre de surveiller leur état certains s'étant déjà écroulés sur la voie publique.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité.

Séance close à 21h15

Affiché le 2 février 2010

Le Maire,
Signé
Olivier MARIE